

# Fin des extractions de matériaux dans lac : un bien ou un mal pour la Dranse ?

En plus de ses carrières chablaisiennes, l'entreprise Sagradranse creuse les fonds du lac pour récupérer des matériaux. Fin juillet 2017, cette autorisation préfectorale ne sera pas renouvelée. Explications.

## CHABLAIS

La Sagradranse est une entreprise qui gère plusieurs carrières et usines de traitement sur le Chablais. Le site d'Amphion est destiné au dragage de matériaux (cailloux) dans le lac Léman depuis une barge qui creuse les fonds lacustres. Il s'y organise aussi du transport de matériaux par bateau. En 2012, la préfecture a renouvelé cette autorisation de dragage du lac pour cinq ans, soit jusqu'en 2017. Dernièrement, elle confirmait l'arrêt prochain de cette activité.

### « Des éléments environnementaux »

« Par courrier du 30 juin 2016 (...), le préfet Georges-François Leclerc a informé le directeur général de Sagradranse de son intention de ne pas renouveler cette autorisation, sur la base d'éléments environnementaux (...) », indiquait la préfecture le 29 novembre dernier. « A ce jour, la nécessité de prélever des matériaux dans le delta de la Dranse



La barge de la Sagradranse qui drague le lac en face de l'embouchure de la Dranse.

pour des raisons de protection des personnes n'est pas démontrée », expliquait le préfet en 2015 dans une lettre destinée aux responsables de la Sagradranse pour justifier sa décision.

### « Pas de preuves »

Et c'est bien ce qui agace Alain Buttet, directeur gé-

ral de tous les sites chablaisiens (lire ci-dessous) : « Le préfet a décidé de dire non, mais il n'y a aucune étude qui prouve que draguer le lac est néfaste. Mais je ne suis pas là pour causer des dégâts sur l'environnement, si telle est la pensée des autorités. Depuis que nous sommes informés du non-renouvellement, soit le 19 avril, la

barge ne fonctionne plus. Elle sera démontée avant la fin de l'année. »

### Danger à Port Ripaille ?

Le responsable de la Sagradranse va plus loin. Il s'inquiète pour les rives de la Dranse et ceux qui la côtoient de près : les habitants de Port Ripaille. « Aujourd'hui, notre travail permet de sécuriser l'em-

chure de la Dranse. En cas de crues importantes, ils seraient en danger. »

Alain Buttet aurait préféré « ajuster les prélèvements chaque année en fonction des études de terrain ». Les six salariés concernés par l'arrêt de cette activité aussi.

LAUREN LACRAMPE

## Dragage du lac

– Une barge de la Sagradranse creuse les fonds du lac pour en extraire des matériaux.  
– La barge est située à 80 m de l'embouchure de la Dranse et creuse à 60-80 m de profondeur depuis les années 1960.  
– Avant le renouvellement de l'autorisation en 2012, la Sagradranse pouvait prélever 100 000 m<sup>3</sup> par an. Après, 65 000 m<sup>3</sup>. « Depuis une dizaine d'années, les phénomènes climatiques (neige, pluies) sont moins importants et donc moins de matériaux sont charriés par la Dranse », indique Alain Buttet.

## « Le delta de la Dranse est dangereux »

Alain Buttet est le directeur général des sites chablaisiens de la Sagradranse depuis vingt ans. Il revient sur cette interdiction.

### Que fait la Sagradranse dans le lac ?

Nous avons le droit de prélever jusqu'à 65 000 m<sup>3</sup> de matériaux par an à partir d'une barge située à 80 m de la rive en face de l'embouchure de la Dranse.

### Comment la décision a-t-elle été prise par la préfecture ?

La préfecture et les services de l'Etat ont pris une décision arbitraire sans recherche approfondie sur le régime torrentiel de la rivière. Lors du renouvellement de 2012, un bureau d'étude a conclu que notre activité maintenait une situation satisfaisante sur le niveau de la rivière, assurant la sécurité en amont de l'embouchure (Port Ripaille, station d'épuration de Thonon, usine des Eaux d'Evian...). Nous avons alerté les autorités sur la dangerosité du delta de la Dranse.

### C'est-à-dire ?

Notre travail de prélèvement sécurise l'embouchure. Sinon, les matériaux s'y entasseraient et cela créerait un bouchon. Si une crue importante arrivait, l'eau serait alors déviée sur Port Ripaille

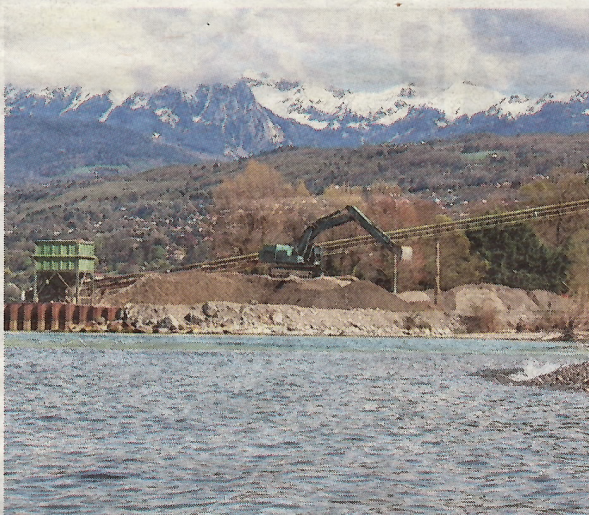
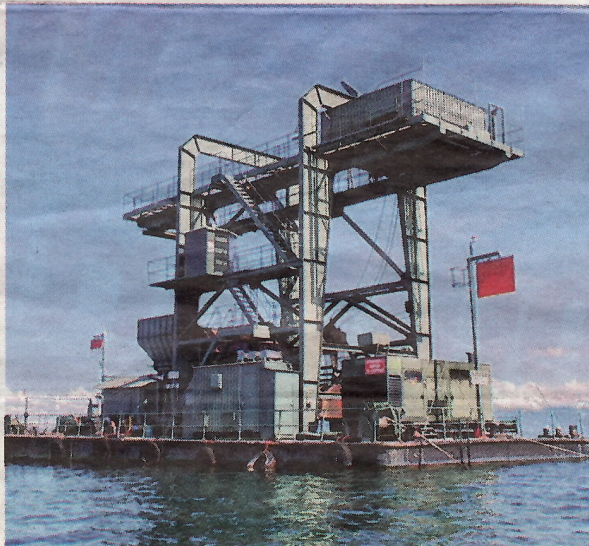
ou d'autres constructions environnantes. Personne ne prend en compte ce risque important, ni les communes concernées en amont du lac, ni la DDT, ni la préfecture.

### Quelles seront les conséquences de cet arrêt ?

La barge ne fonctionne plus depuis le 19 avril et elle sera démontée avant la fin de l'année. Un cinquième de notre production totale de matériaux (cailloux, sables, etc.) provenait du dragage et six personnes travaillaient à son fonctionnement, soit 10 % du personnel. On fera tout pour les garder et on va y arriver. Pour la perte du gisement, cela est préjudiciable à la fourniture du marché local, qui manque de matériaux sur la région.

### Et d'où proviendront les matériaux, alors ?

Les autres carrières Sagradranse prendront le relais, ainsi que des achats extérieurs. Ce sera évidemment plus de camions dans le Chablais... Le territoire a besoin de carrières pour les routes, les bâtiments, etc. C'est la deuxième ressource la plus consommée au monde, après l'eau. Les collectivités doivent réfléchir avec la profession à leurs implantations pour l'avenir.



En haut : la barge dans le lac. En-bas et à droite : le site d'Amphion et l'embouchure de la Dranse lui font face.

## La Sagradranse en chiffres

**1922** : année de fondation de Sagrave, entreprise suisse qui exploite des carrières dans quatre cantons puis au Bouveret, avant de venir en France.

**4** : c'est le nombre de sites chablaisiens. L'extraction de matériaux se fait à Amphion, dans le lac, et sur les carrières de Meillerie et du Lyaud. Vongy abrite une usine de traitement.

**2** centrales à béton fonctionnent dans le Chablais.

**600 000** tonnes de cailloux, sable, etc. sont produites en moyenne chaque année dans le Chablais.

**500 000** tonnes ont été produites en 2015.

**60 000** tonnes, sur les 500 000, sont exportées en Suisse.

**10 à 15 000** tonnes sont commandées par la Sagradranse en plus de ce qu'elle produit.

**60 à 65** personnes travaillent aujourd'hui sur les carrières chablaisiennes, notamment à leur fonctionnement. L'entretien, le transport et le minage sont soustraits.

